

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017

o0000o000o

- Présents (09)** : Messieurs ILHES P.H. – ESTAMPE – ILHES B. – MAGRO - PITIE
Mesdames CUELLAR – LABERGERIE – BARTOLOTTI - RESPLANDY
- Absents excusés** : MARTINOLE – BEZIAT – JAFFUS – HAMOUDA – DELQUIE –
ESTALLES -
- Pouvoirs** : Mme BEZIAT donne pouvoir à M. MAGRO
Mme DELQUIE donne pouvoir à Mme CUELLAR
M. MARTINOLLE donne pouvoir à M. ILHES P.H.
Mme JAFFUS donne pouvoir à Mme LABERGERIE
M. HAMOUDA donne pouvoir à M. B. ILHES
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES
- Secrétaire** : Madame Cindy BARTOLOTTI

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 22 février 2017. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Vote du compte administratif 2016

Monsieur le maire présente sous forme d'un tableau les éléments comptables de l'année 2015 et 2016 avec une vue d'ensemble des sections de fonctionnement et des sections d'investissement. Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent global de clôture de **493 799.55 €**. Après la constatation des restes à réaliser le résultat définitif est de **307 749.55 €**.

Monsieur le maire rappelle que la gestion de la commune est saine. Après analyse et commentaire de ces documents monsieur le maire quitte la salle, et monsieur Christian MAGRO, premier adjoint, donne la parole aux élus présents. Il met ensuite au vote l'approbation du compte administratif 2016.

Vote : - pour : 14
- contre : 0
- abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif M 14 pour l'année 2016.

Monsieur le maire réintègre la salle du conseil municipal.

III. Approbation du compte de gestion 2016

Après vérification et en correspondance parfaite avec nos comptes, monsieur le maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 de Madame la Perceptrice.

Vote : - pour : 14
 - contre : 0
 - abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion M 14 pour l'année 2016.

IV. Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser seront inscrits d'office au budget primitif.

L'excédent de fonctionnement est de **554 714.34 €** qu'il propose d'affecter comme suit :

En recette d'investissement art. 1068 = **246 964.79 €**
En recette de fonctionnement art. 002 = **307 749.55 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation proposée du résultat 2016 de la commune.

V. Bilan annuel « extinction éclairage public »

Monsieur Bernard ILHES présente à l'assemblée un rapport d'analyse de l'éclairage public depuis l'extinction de l'éclairage la nuit, ainsi qu'une analyse de la consommation des bâtiments communaux :

La consommation globale d'électricité sur la commune baisse régulièrement depuis 2014 : 460.000 kWh en 2013, 290.000 kWh en 2016 soit une baisse de 13.000 € sur la facture 2016.

En 2016, la dépense en énergie électrique représente 6% de notre budget de fonctionnement et 43 € par habitant. Pour information, selon une étude de l'ADEME effectuée sur les communes françaises de moins de 2000 habitants en 2012, 6% du budget de fonctionnement et 45 € par habitant sont consacrés en moyenne aux dépenses d'électricité.

Les deux principaux postes de consommations sont les bâtiments pour 57 % et l'éclairage public pour 37 %.

Concernant les bâtiments, ce sont la salle des fêtes + Alae + salle des sports (50%) d'une part et le manège + boulodrome (20%) d'autre part qui affichent les plus grosses consommations.

Depuis 2014 des aménagements techniques et l'optimisation du contrat ont permis de baisser la consommation de la salle des fêtes, passant de 17.000 à 13.000 kWh. Courant 2017 nous installerons des compteurs divisionnaires pour cibler des actions afin de poursuivre la baisse.

Pour le manège, des travaux d'isolation de la toiture, ont permis de passer de 21.000 kWh en 2013 à 14.000 kWh en 2014. En 2016 la consommation a doublé pour atteindre les 31.000 kWh. Nous travaillons actuellement à des modifications sur la gestion chauffage du manège, sur la gestion de l'éclairage du boulodrome et sur le type des sources lumineuses.

Néanmoins la responsabilisation des utilisateurs reste un paramètre important.

Concernant l'éclairage public, de 2014 à 2016 nous avons fait des travaux structurants pour un montant total de 50.000 € subventionnés à hauteur de 25.000 € par le SYADEN (rénovation de coffrets, remplacement de supports et sources d'éclairages par des LED).

L'installation d'horloges astronomiques (2600 €) a permis de couper l'éclairage public une partie de la nuit à partir du mois d'octobre 2015. La baisse de consommation engendrée par ce dispositif (- 52%) nous a fait économiser 10.700 € sur la facture 2016.

Nous avons 13 Km de voirie éclairés par 440 luminaires sur la commune, soit 33 points lumineux par Km. A titre de comparaison, selon la même étude de l'ADEME, c'est en moyenne 22 points lumineux par Km de voirie éclairé.

L'éclairage de la traversée du village regroupe les trois postes les plus consommateurs avec de surcroît un grand nombre de points lumineux à faible rendement et occasionnant une pollution lumineuse importante.

Pour les années à venir, il conviendra de réfléchir sur le nombre et le type des sources dans ce secteur.

VI. Point sur les travaux en cours

Monsieur le maire fait un point sur les travaux en cours.

VII. Investissements 2017-2018

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement du bâtiment de la mairie qui s'élève à 563 550 €. Il précise que ce dossier a été établi en deux tranches et que des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département. A ce jour nous sommes en attente de la notification d'aide de l'Etat concernant la deuxième tranche. L'appel d'offres auprès des entreprises devrait s'effectuer avant l'été pour commencer les travaux début deuxième semestre 2017.

Monsieur le maire présente un devis concernant la réfection de la voirie et des trottoirs de tout le lotissement Louis LIABOT qui permettraient d'achever les travaux de valorisation du cœur de village. Ces travaux s'élèveraient à 573 267.60 €. Il précise que le revêtement de la voirie serait réalisé en enrobé. Ces travaux onéreux feront l'objet d'un projet à réaliser en deux tranches qui sera présenté fin 2017 et en 2018 pour demander des subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département.

Monsieur le maire rappelle que la commune a investi 74 446 € pour le programme voirie 2016. Il présente le programme voirie 2017 pour un montant total de 93 247.00 € établi par le SIC, qui se détaille de la façon suivante :

- Rue de l'Argent Double 63 497 €
- Chemin de la Valsèque/La Picherotte 15 000 €
- 3 journées d'emploi 14 750 €

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver ce programme pour un montant de 93 247.00 € réalisé par le SIC et de fiscaliser le montant de ces travaux.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le programme voirie 2017, établi par le SIC, pour un montant de 93 247.00 € et de fiscaliser ces travaux.

Monsieur le maire présente une liste des investissements retenus par les membres du conseil municipal à réaliser en 2017 et propose de voter une enveloppe de 210 644 € au budget 2017 :

- **Signaux Girod** = **3.800 €**
(marquage RD11)
- **Matériels divers** = **6.000 €**
- **Travaux en régie** = **10.000 €**
- **Eclairage public Rue de l'Argent-Double** = **30.000 €** (compris enfouissement réseaux)
- **Mobilier Urbain (bancs, poubelles)** = **12.000 €**
- **Etude thermique et structure Ecole Maternelle** = **13.344 €**

- Panneau lumineux = 16.000 €
- Agrandissement cimetièrre = 12.000 €
- Dotation scolaire = 2.000 €
- Dépenses diverses/Investissements = 8.000 €
- Matériels PAPPH = 16.536 €
- DEMOLITION RESTOS DU COEUR = 52.864 €
- RENOVATION SALLE DES SPORTS = 20.100 € (sans salle de musculation)
 - Dojo : 9500
 - Couloirs : 3000
 - Hall et accueil : 3150
 - Vestiaires : 2000
- SONORISATION SALLE JEAN JAURES = 4.000 €
- DECOS NOEL = 4.000 €

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de consacrer une enveloppe de 208 644 € TTC au budget principal pour les investissements à réaliser en 2017.

VIII. Questions diverses

1. Convention partenariat : dons de naissance

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 février 2017 le conseil municipal avait décidé d'accepter la convention de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc qui accorde un don aux nouveau-nés d'un montant de 15 euros. Le conseil municipal avait également décidé d'effectuer un don supplémentaire aux nouveaux-nés Redortais éligibles d'un montant de 15 €.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la caisse locale du crédit agricole de La Redorte devrait fermer définitivement son agence dans les 2 ans à venir et garder seulement une agence locale sur la commune de Rieux-Minervois pour tout le secteur du Minervois. Néanmoins, le distributeur de billets restera à La Redorte.

En raison de cette fermeture, monsieur le maire propose au conseil municipal d'annuler l'accord de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la convention de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc et décide d'annuler d'effectuer un don supplémentaire aux nouveaux-nés Redortais.

2. Les jeudis d'été : demande de subvention auprès de Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire rappelle que depuis 12 ans les jeudis d'été animent l'ensemble de notre territoire et sont l'occasion de découvrir des spectacles culturels électiques, théâtre, cinéma, musique, culture occitane, scène jeune public, cirque.... Tous les jeudis soirs de l'été, la commune de La Redorte et le territoire s'animent sur des scènes et des lieux différents pour accueillir des spectacles de qualité et gratuits pour la population.

Ce festival permet de véhiculer la culture pour tous, de découvrir des jeunes talents, de créer un travail en commun inter-associatif, de participer au rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire Carcassonnais et permet aussi de partager un moment de convivialité et de chaleur humaine. Il s'adresse à tout public de 2 à 90 ans.

Monsieur le maire présente le projet du festival 2017 qui s'élève à 16 000 € et propose de demander une subvention auprès de Carcassonne Agglo.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès de Carcassonne Agglo pour le projet du festival 2017 qui s'élève à 16 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 50.